



~ Mairie de Larra ~

31330
REQU

le

- 7 NOV. 2011

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

-Commune de Larra-

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 octobre 2011

L'an deux mille onze le 25 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 20 octobre 2011, sous la présidence de André SAINT-PAUL, Maire.

Présents : David BOURBON, Patricia BUSQUE, Claude CARROUE, Sylvie CASTA, Daniel DEDIEU, Eric DONNOT, Gérard JANER, Stéphane JULIAC, Jérôme MODESTO, Marie-Thérèse NARDUCCI, Muriel SCUDIER

Absents ayant donné procuration : Olivier GINESTE pour Jérôme MODESTO

Absents excusés : Pierre COPETTI

Secrétaire de séance : Sylvie CASTA

2011/67

TAXE D'AMENAGEMENT (TA)

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement, a été instituée et entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Elle remplace :

- la taxe locale d'équipement (TLE)
- la taxe départementale pour le CAUE (TDCAUE)
- la participation pour le plan d'aménagement (PAE)

Cette nouvelle taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 3 (O. GINESTE, S. JULIAC, J. MODESTO)

Délibération adoptée

Délibération du Conseil Municipal

affichée en mairie

le 7/11/11

et reçue à la Préfecture

le 7/11/11

Pour extrait conforme,

La Maire,

André SAINT - PAUL

